

Québec français



Du bilinguisme à l'assimilation

Jean-Claude Moisan

Numéro 16, novembre 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56872ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moisan, J.-C. (1974). Du bilinguisme à l'assimilation. *Québec français*, (16), 28–29.

DU BILINGUISME À L'ASSIMILATION

Nous commencerons cet exposé citant quelques chiffres, tirés du recensement de 1961 et compilés par Joy dans *Languages in conflict*¹.

Percentages of Adult Males speaking English Only, English & French and French Only, in various Canadian Cities, 1961 Census

City	English only	English & French	French only
St. John's	98%	2%	—%
Saint John	89	11	—
Moncton	64	35	1
Quebec	1	46	53
Montreal	20	59	19
Ottawa/Hull	54	41	4
Sudbury	66	32	1
Toronto	92	6	—
Vancouver	93	6	—

Totals are less than 100% in some cases due to presence of persons who speak neither English nor French.

Nous voyons que plus une ville est peuplée de francophones, plus le nombre de bilingues augmente et, inversement, plus le nombre d'anglophones est élevé, plus le nombre de bilingues diminue.

Et si l'on consulte d'autres chiffres de ce même recensement, l'on se rend compte que le nombre de francophones bilingues est plus important que le nombre d'anglophones bilingues. N'allez pas croire qu'il s'agit là de vertu ou d'un don particulier des langues de la part de nos compatriotes francophones.

Les anglophones ne sont pas plus allergiques à l'étude des langues étrangères que les Québécois francophones. Ils ne sont pas plus bornés non plus. Ils font tout simplement partie de la classe dominante et l'on retrouve au Québec et au Canada la situation de tous les peuples colonisés du monde. Ce sont les dominés qui deviennent bilingues... Il est donc faux de croire qu'un pays bilingue est plus propice à l'étude de la langue de l'autre — Mackey va même jusqu'à prétendre dans *le Bilinguisme, phénomène mondial* «qu'il y a moins de bilin-

gues dans les pays bilingues que dans les contrées dites unilingues²». L'unilinguisme d'état n'est donc pas un obstacle à l'apprentissage d'une langue seconde, pas plus que cet unilinguisme n'est un empêchement à la reconnaissance par l'état en question de droits particuliers et bien définis à une minorité. Si l'on en croit Falch, *Contribution à l'étude du Statut des langues en Europe*, onze pays européens n'ont «qu'une langue officielle sur leur territoire national, mais ils accorderont cependant une protection, plus ou moins étendue selon les pays, aux différentes langues minoritaires³». Mais protection ne veut pas dire *place égale, ni prioritaire*...⁴ Et dans ces pays, la minorité protégée n'a en aucune façon le pouvoir économique de la minorité anglaise du Québec, ni le puissant appui périphérique dont cette minorité jouit en Amérique du Nord. En fait, et sans exagération, l'on peut presque dire que la minorité anglaise du Québec constitue une tête de pont de la majorité anglo-saxonne de l'Amérique du Nord. Il ne s'agit pas bien sûr, malgré ce vocabulaire, de partir en guerre. Mais comment ne pas être inquiets devant ces bonnes gens, anglophones et francophones, qui nous incitent au *bilinguisme*, avec d'autant plus de vigueur qu'ils sont ignorants et du bilinguisme, et de ses conséquences? Taxer d'ignorance cette attitude est sans doute bien naïf. Les associations d'enseignants anglophones qui ont défilé devant vous doivent bien avoir quelques membres au fait des questions linguistiques, ou du moins des questions traitant du bilinguisme. Même pour un anglo-saxon unilingue, l'ignorance en ce domaine, surtout pour un professeur, est incompréhensible, et inacceptable, car la langue la plus utilisée dans ce domaine de recherche est l'anglais. Il faut plutôt voir carrément dans ses appels une volonté bien orchestrée de nous assimiler. Car l'on sait bien, comme le dit élégamment Vinay, que le bilinguisme au Canada c'est «l'obligation imposée aux Canadiens français de parler anglais».

Quant aux appels à devenir bilingues lancés par des francophones, ils témoignent d'une vérité vieille comme la colonisation elle-même. Dans tout peuple colonisé, il se trouve toujours des indigènes pour propager naïvement ou par intérêt les idées des colonisateurs. E. G. Malherbe rapportait dans le cadre du Congrès de Moncton sur la *Description et la mesure du bilinguisme* le témoignage fort significatif d'un chef bantou. Voici donc ce que disait celui-ci: «Yes, it is good to learn one's mother

tongue. If I know that, I am like a chicken pecking inside a hen-coop. But when I know the white man's language (English), I can soar like an eagle». Sans être malicieux, l'on ne peut faire autrement que de rapprocher cette déclaration de toutes celles qui circulent au Canada et au Québec sur les valeurs respectives de l'anglais et du français. Ces déclarations témoignent tout simplement de l'ignorance de leurs auteurs et de leur chauvinisme.

Il n'y a pas de langue propre à telle ou telle activité. Dire que le français est la langue de l'humanisme et l'anglais celle de la vie moderne relève de la pure fantaisie. Le russe serait la langue de quoi alors? Et le chinois? Sans compter qu'un tel langage est injurieux pour les Anglo-Saxons eux-mêmes dont la littérature est l'une des plus riches de l'Occident.

On le voit donc, ces déclarations sont le témoignage d'un attrait irrationnel pour la langue anglaise, alors qu'en fait, ce n'est pas par sa vertu propre que cette langue est devenue prépondérante, mais par le fait que ceux qui utilisent cette langue sont plus de 200,000,000, et possèdent une force économique exceptionnelle et sont tout autour de nous prêts à nous assimiler si nous devenons bilingues⁵.

«Si par exemple, deux langues culturelles de grande diffusion cohabitent, et si l'une est appelée langue mondiale, le comportement linguistique du bilingue qui les emploie en sera profondément affecté. L'autorité sociale, économique et politique d'une langue, par exemple de l'anglais des États-Unis, peut être si influente qu'une symbiose à chances égales pour deux communautés linguistiques (par ex. au Canada) s'avère être exclue. Il est bien évident que dans ces cas, ce sont moins les différences des langues concernées, que les réalisations politiques et économiques de ceux qui les parlent, qui déterminent l'évolution de leurs rapports.»

Croire que, dans leur magnanimité, les anglo-saxons deviendront bilingues à leur tour et que nous formerons tous ensemble une grande nation unie relève d'une incroyable candeur. Mais aussi de l'ignorance. Tous les auteurs sérieux qui se sont intéressés au bilinguisme sont unanimes à déclarer que le bilinguisme universel est l'étape ultime avant l'assimilation. Nous ne citerons qu'un extrait d'un de nos collègues, W. F. Mackey⁶.

«Le bilinguisme est maintenu par deux blocs unilingues. Si l'un des blocs devient bilingue, l'autre jouit d'une suprématie linguistique et peut alors assimiler la communauté bilingue. Tel a été dans le passé le destin de plusieurs communautés bilingues. Aussi les nations bilingues voient-elles dans l'unilinguisme régional le moyen de préserver leur bilinguisme national.

Nous pourrions aligner les noms suivants : Monique Béziers, Maurits Van Overbeke, Martinet, Falsh, Lefebvre, Vinay, Roger de la Garde, Von Wartburg... et nous en oublions plusieurs.

La présence du dernier nom n'est pas fortuite. Von Wartburg est l'un des plus grands philologues de la première moitié du 20^e siècle. Il est de ce fait aussi un historien de la langue. Dans *Evolution et Structure de la langue française*, il a dressé non seulement un tableau de l'évolution du français, mais il a consacré plusieurs pages à expliquer comment le latin d'abord et le français ensuite sont devenus prépondérants. Dans tous les cas, l'étape intermédiaire par lequel passa le peuple dépossédé de sa langue fut le bilinguisme.

Le mécanisme de cette assimilation a été fort bien expliqué par Martinet dans *Langue et fonction*. Partant d'observations faites en Savoie, territoire franco-provençal, Martinet s'est rendu compte que le parler de cette région (dialecte 2) s'est morcelé en une foule de parlers locaux parce que la jeune génération, ayant appris le français (dialecte 1), ne sentait plus le besoin de parler avec leur congénères des autres villages une langue commune puisque le français devint cette langue commune. Le bilinguisme a donc eu pour effet de favoriser le dialecte 1 comme instrument de communication de toute la région au détriment du dialecte 2 qui s'est ainsi désagrégé en de multiples parlers locaux avant de disparaître.

Toutefois il est des régions où le dialecte 2 a pu maintenir son unité parce qu'il était perçu comme nécessaire pour communiquer avec des gens d'outre-frontière. C'est du moins l'opinion de Martinet.

Dans les régions frontalières de la France, là où des formes de parler non romanes sont communément utilisées, la possibilité de les employer pour communiquer à travers la frontière avec des gens qui ne parlent pas le français, doit également être considérée comme une chance de maintien du vernaculaire⁷.

Alors la meilleure façon de maintenir le français hors du Québec ne serait donc pas de créer un bilinguisme from coast to coast, bilinguisme désintégrateur et pour le Québec, et pour les minorités hors du Québec, mais bien de faire de l'état québécois un territoire francophone fort, sur lequel pourront prendre appui les minorités. L'unilinguisme étatique au Québec, loin d'être une cause de mort des minorités est la seule chance de leur survie. En somme une langue survit lorsque son unité est assurée soit

par un usage constant, soit parce qu'elle trouve des appuis dans l'aire géographique immédiate.

Au Québec, la langue majoritaire ne peut s'appuyer sur aucune majorité toute proche, mais au contraire doit servir d'appui à des minorités déjà fortement ébranlées. Le Québec doit donc «rechercher des appuis au-delà des immensités de l'Océan Atlantique» selon le mot de Herremans, alors que la minorité anglaise peut s'appuyer sur le Canada anglais et sur le plus grand pays du monde de langue anglaise. Donc le français, au Québec se situe à peu près comme le flamand en Belgique. Majoritaire dans un petit coin de pays, il est minoritaire à l'échelle d'un continent. Contrairement à la Belgique toutefois, et à la Suisse aussi, nous n'avons jamais eu le courage de tirer les leçons de l'histoire linguistique. Au Canada, il n'y eut jamais de politique linguistique réelle. Si nos politiciens aujourd'hui même avaient le véritable souci de sauvegarder un Québec français fort et de permettre l'épanouissement des communautés francophones périphériques, il y a longtemps, qu'au-delà des slogans faciles, l'on aurait convoqué une conférence fédérale-provinciale pour créer au Canada des zones linguistiques unilingues avec droits protégés et limités à la minorité qui s'y trouve. La majorité anglo-saxonne, qui dirige en fait le pays, n'avait aucun intérêt à s'empêcher d'assimiler la minorité française. Quant aux francophones qui avaient quelque pouvoir, ils avaient et ont toujours une mentalité de marchands. Ce n'est pas pour rien que les appels au bilinguisme viennent des anglophones et des hommes «dits» d'affaire.

Et pendant que nos politiciens parlaient d'harmonie, de Canada uni, pendant que certains éditorialistes laissaient courir la plume de leur ignorance ou de leur naïveté, pendant que des journaux lançaient des campagnes de survie, véritable opium de la conscience québécoise, pendant ce temps, les minorités hors du Québec que devait protéger, voire épanouir, notre belle assurance, se faisaient consciencieusement bouffer.

Les études de Joy sur le recensement de 1961 sont tristement convaincantes. Déjà dans un rapport soumis à la Commission B.B. sur l'*Utilisation de la langue française au Nouveau-Brunswick*, Roger de la Garde avait démontré que le Nouveau-Brunswick urbain, et moindrement toutefois le rural, était en train de s'assimiler.

Les auteurs de *Bureaucratic Careers*⁸, mémoire également fait pour la BB nationale, ont également noté une assimilation progressive des fonctionnaires fédéraux francophones travaillant dans la région Hull-Ottawa.

Les études plus récentes de Castonguay, de Castonguay et Miron, de Lefebvre ont démontré que le glissement atteint maintenant le Québec, sans compter que les questionnaires des recensements ne poussent pas toujours le raffinement aussi loin que certaines enquêtes où l'on s'informe de la langue du conjoint, des meilleurs amis, du

milieu familial ainsi que de celle des études et du travail. Même lorsque les recensements nous fournissent des chiffres sombres, la situation véritable est toujours plus désespérante. En somme lorsque l'on déclare que l'on est d'origine française et que l'on parle le français, il s'agit de savoir quelle est la place réelle de ce français. «Si c'est le *candy* que donnent certains boss de pouvoir prendre son *lunch* en français, aussi bien dire que c'est foutu, notre histoire.» Nous sommes alors dignes de rentrer dans l'histoire, dans l'histoire des langues, comme peuple qui fut dépossédé de son langage. Il est heureux en ce sens que cette commission parlementaire ait lieu. Elle permettra à la postérité et surtout aux historiens de la langue de constater que tous n'étaient pas dupes. D'autres seront morts dans l'ignorance, certains dans la complicité, d'autres enfin dans la lucidité... Même si c'est plus pénible, nous préférons être dans le dernier groupe.

Jean-Claude Moisan
Dir. des programmes de français
Faculté des Lettres,
Univ. Laval

* Cet exposé, sauf la note 4, fut présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi 22 en guise d'introduction et de complément au mémoire de l'Association des professeurs de l'Université Laval. Il était donc destiné à être lu... le style peut parfois s'en ressentir. Quant au Mémoire de l'A.P.U.L., dont le soussigné fut l'un des auteurs, il a paru dans «Au fil des événements», 18 juillet 1974, vol. 9, no 35.

1. Published by the author, 1967, p. 12.
2. Harvest House, 1967, p. 11.
3. P. 72.
4. Voilà en fait le fond du problème : quels droits devons-nous accorder à cette minorité ? Si cette dernière a les mêmes droits que la majorité, au point qu'elle peut intervenir partout en sa propre langue, il est bien évident que la majorité devra devenir bilingue, depuis le commis de magasin, le garçon de table, le permanent syndical jusqu'au contremaître. La connaissance de l'anglais, même pour des emplois subalternes, deviendra une nécessité (et c'est déjà le cas pour plusieurs fonctions ci-haut mentionnées), ajoutant une condition *intolérable* aux conditions de travail ordinaires. Le travailleur francophone devrait donc ajouter une qualification supplémentaire aux qualifications normalement prévues pour un travail. Ce serait là le signe de la colonisation.
5. *Bilinguisme, essai de définition et guide bibliographique*, Louvain, 1968, p. 40 et s.
6. *Op. cit.*, p. 12.
7. *Langue et fonction*, Paris, Denoël, 1969, (Médiateurs #82), p. 166 et s.
8. C. Beattie, J. Désy, S. Longstaff, *Bureaucratic Careers, Anglophone and Franco-phone in the Canadian Public Service*, p. 467.